



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musique

Question écrite n° 18429

## Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté avec intérêt la définition de la politique culturelle de la France, faite à La Rochelle, le 14 juillet 1998, demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser les perspectives de son action ministérielle, tendant à favoriser, par voie de circulaire, l'organisation des concerts techno, s'agissant, selon l'annonce précitée, d'une « musique de notre temps ».

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur l'organisation des concerts techno. Les soirées, voire les journées, réunissant une population essentiellement jeune venue écouter de la musique techno connaissent actuellement un développement important. Si ce développement correspond à un courant social nouveau qu'il convient de considérer, il importe tout autant d'être attentif aux conditions tenant à la sécurité et à l'ordre public dans lesquelles doivent se dérouler ces manifestations de grande ampleur. C'est dans ce double souci et en tenant compte de l'évolution constatée que des directives qui font actuellement l'objet d'une concertation gouvernementale, seront prochainement envoyées aux préfets.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18429

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 août 1998, page 4538

**Réponse publiée le :** 7 septembre 1998, page 4969